

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

HIGH GROWTH PORTFOLIO

Parts de classe B : Capitalisation (ISIN : BE6272004811), Parts de Classe B : Distribution (ISIN : BE6272005826)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

Objectifs et politique d'investissement

- * Le fonds se fixe pour but d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d'une gestion active du portefeuille. Une gestion active du portefeuille signifie qu'en fonction de la stratégie d'investissement du gestionnaire, certaines catégories d'actifs ont plus de poids que d'autres. La stratégie est évaluée en permanence, ce qui entraîne un ajustement régulier du portefeuille. La gestion active du portefeuille se joue également au sein d'une catégorie d'actifs dans laquelle, par exemple, une région peut être sous-pondérée ou surpondérée. Ensuite, le suivi au niveau des instruments (actions, obligations, fonds sous-jacents) entraîne également des ajustements réguliers. Le fonds investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placement collectif alternatifs (OPCA) – cotés ou non – et dans des actions et obligations, sans aucune restriction géographique. Au minimum 60% et au maximum 100% du portefeuille sera investi (directement ou indirectement) dans des actions, dans des valeurs immobilières cotées ou indirectement dans des matières premières et métaux précieux par le biais d'autres OPCVM ou OPCA (pour autant que les investissements dans ces OPCVM et OPCA répondent aux exigences de la législation belge).
- * Le fonds peut recourir de façon limitée à des instruments financiers dérivés. Cette limitation implique d'une part que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour aider à la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments de marché dans le cadre de la stratégie d'investissement). D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change ou la protection contre des marchés baissiers).
- * Les investissements sont soumis à une analyse 'Socially Responsible Investing' (SRI) dans le cadre du processus d'investissement responsable qui est appliqué. Avant qu'il soit procédé à un investissement, celui-ci est analysé afin de dépister d'éventuelles infractions à plus de 100 traités et conventions. Pour cet examen, il est fait appel à un consultant externe (MSCI ESG Research) qui se base sur des informations accessibles au public.

Les résultats de ce 'screening' sont examinés sur une base trimestrielle au sein de l'ESG Council (ESG signifie Environmental, Social and Governance), composé de spécialistes de F. van Lanschot Bankiers N.V., Pays-Bas, auxquels s'ajoutent des spécialistes externes. Une fois intégrés, les investissements restent soumis à ce screening. Si, à un moment donné, une entreprise ne satisfait plus aux critères ESG, l'ESG Council décide de façon discrétionnaire d'exclure ou non l'entreprise en question. La politique d'investissement responsable comprend deux aspects. D'une part, l'approche est axée avant tout sur l'engagement avec les entreprises. Cela signifie qu'un dialogue est engagé avec les entreprises pour mettre en œuvre des améliorations sur le plan des critères de durabilité. Une entreprise avec laquelle le parcours d'engagement a été mis en œuvre et qui n'a pas réalisé les améliorations souhaitées, peut être exclue. Cette décision est prise de façon discrétionnaire par l'ESG Council. D'autre part, une politique d'exclusion stricte s'applique à l'égard des entreprises qui sont impliquées dans la production d'armes controversées. Ceci concerne les entreprises engagées dans la production de mines antipersonnel, d'ogives nucléaires, de bombes à sous-munitions, d'armes chimiques et biologiques. Pour les investissements dans des OPCVM et OPCA, même si ceux-ci ont leur propre approche en matière d'investissement responsable, la règle suivante s'applique : on n'investit pas dans des OPCVM et OPCA qui investissent dans des entreprises exclues par l'ESG Council, la seule exception étant les OPCVM et OPCA qui ont pour but de reproduire un indice entier (c.-à-d. les fonds indiciels, trackers et ETF).

- * Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital.
 - * Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts de fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts.
 - * Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti).
 - * Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.
- Autres remarques spécifiques :**
- * Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque très élevé qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans.
 - * L'investissement minimum dans la classe B est de 500.000€.

Profil de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé | Risque plus élevé →

Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans (risque de marché). La classe B n'ayant été lancée que le 10/02/2015, un benchmark a été utilisé pour la période qui précède le lancement de la classe C du fonds.

- * Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- * Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée.
- * La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps.

- * La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- * Le fonds est classé dans cette catégorie parce qu'il peut investir aussi bien en actions qu'en obligations. Par conséquent, le risque que la valeur de ce fonds fluctue fortement est moyen.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

- * Risque d'inflation : Le fonds contient un portefeuille d'obligations. Ce portefeuille est soumis à un risque moyen d'inflation étant donné qu'une hausse de l'inflation entraîne généralement une hausse des taux d'intérêt qui influe négativement sur les cours des obligations.
 - * Risque de crédit : Le fonds peut investir dans des obligations ayant un rating inférieur à BBB-, si bien que le risque de crédit est moyen.
 - * Risque de change : Le fonds investit au moins 50% de ses actifs en instruments qui sont cotés dans une autre monnaie que l'euro.
- Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

Frais

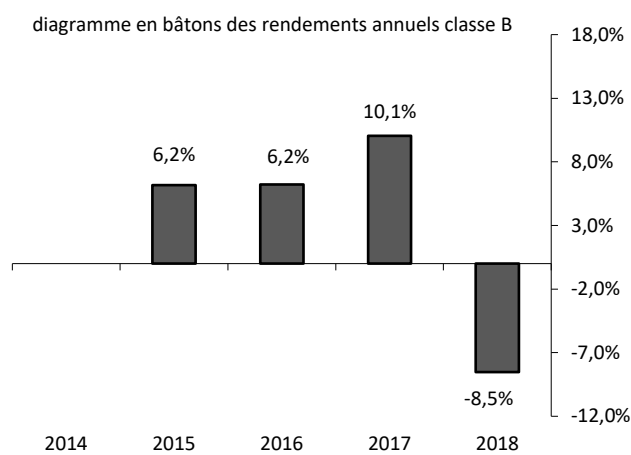
Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

* Les frais courants sont basés sur les dépenses au cours de l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais des transactions de portefeuille.

* Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

Performances passées



* Il s'agit des rendements du passé, qui ne constituent pas un indicateur des performances futures.

* Le diagramme montre la performance de la classe B du fonds en pourcentage de variation de la valeur d'inventaire d'une année civile à l'autre, exprimée dans la devise du fonds.

* Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et rémunérations, à l'exception des taxes et des frais d'entrée et de sortie qui ne peuvent pas être attribués au fonds.

* La classe B du High Growth Portfolio a été créée le 10 février 2015.

* L'historique des cours avant le 10 février 2015 a été simulé sur base des cours de la classe A.

* Les chiffres de rendement affichés sont calculés en EUR.

Informations pratiques

- * Dépositaire : KBC Bank sa
- * Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur F. Van Lanschot Bankiers sa, succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers (www.vanlanschot.be).
- * Les derniers cours des parts sont disponibles sur www.vanlanschot.be et sur le site web de BEAMA http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- * Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- * La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- * Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- * Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur www.vanlanschot.be.
- * L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- * L'OPCVM Van Lanschot Bevek est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Ce compartiment est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

CADELAM est agréé en Belgique et est sous le contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes à la date du 31 janvier 2019.